

le plus averti en matière d'éducation au pays. L'article s'intitule «Intervention d'Ottawa» et j'aimerais en citer quelques paragraphes.

Nous ne voyons pas d'objection à ce qu'on utilise le revenu national pour aider l'éducation et en assurer le progrès. Au niveau de l'université, l'appui financier du gouvernement est obligatoire.

C'est tout à fait différent, cependant, lorsque sans consultation et sans responsabilité constitutionnelle, le gouvernement fédéral offre une somme colossale — si considérable que l'Ontario à elle seule recevra peut-être 75 millions...

C'est un chiffre conservateur, car nous savons déjà que le montant est de 124 millions.

...pour la construction d'écoles techniques et de métiers dans le pays. Si l'on dépensait tout le montant, en plus de la part de l'Ontario qui s'établit à 25 millions, ce serait plus du tiers de tout ce que l'on a dépensé dans cette province pour la construction d'écoles depuis la guerre.

Cette pression gigantesque d'ordre financier a pour conséquence de faire basculer l'équilibre du programme d'études traditionnel et de l'aiguiller vers un objectif pratique que les gens de la province n'ont pas instamment voulu.

Autrement dit, en dépensant de l'argent ainsi nous exercerons souvent sur l'instruction publique une influence que nous ne souhaitons pas. Je terminerai en donnant lecture d'un autre passage:

Nous ne nous opposons pas à ce que le gouvernement fédéral participe aux frais de l'instruction publique. Il s'impose, du point de vue national, de dépenser davantage pour l'éducation, et il serait donc logique de s'adresser à cette source. Toutefois, Ottawa ne devrait pas choisir à quel genre d'instruction il donnera son appui, en posant des conditions bien spécifiées, qu'il faudra remplir avant de pouvoir toucher l'argent, comme le fait le gouvernement dans le cas des écoles techniques, et comme le lui permet le gouvernement provincial. C'est là une ingérence des plus flagrantes à l'égard du droit constitutionnel des provinces dans le domaine de l'instruction publique.

Puis l'auteur ajoute:

Les provinces devraient refuser cet argent dans ces conditions. Mais si, pour le plus grand bien de notre économie future, ou de la sécurité du pays, ou pour d'autres bonnes raisons, le gouvernement fédéral devait participer aux frais de l'instruction publique, il lui faudrait procéder comme il convient, en se conformant aux termes de la constitution.

Il devrait y avoir un contrat légal entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui serait établi de façon que les provinces continuent d'avoir la haute main sur l'instruction publique.

C'est important.

Cependant, il devrait aussi prévoir un plan national d'enseignement, afin de coordonner les principes et les programmes et d'établir des objectifs généraux ainsi que des moyens d'y arriver.

Je suis sûr que c'est ce que voulait le député qui a présenté la motion, savoir que nous pourrions établir des objectifs d'envergure nationale et les réaliser pour obtenir ce que nous voulons.

On a sûrement reconnu la chose à la Conférence canadienne sur l'éducation que le député a mentionnée, où plusieurs résolutions

[M. Pitman.]

ont été présentées, indiquant la nécessité d'une responsabilité accrue au niveau fédéral.

Dans le *Star* quotidien de Toronto du mercredi 7 mars, nous pouvons lire ce qui suit dans l'article intitulé «Ottawa devrait avoir un ministère de l'instruction publique».

Le Canada devrait avoir un ministère fédéral de l'instruction publique ont déclaré hier deux instituteurs à la Conférence canadienne sur l'éducation.

Max Bedford, professeur à l'école normale de Saskatoon, a déclaré que le pays pourrait commencer par avoir un conseil consultatif national qui serait rattaché au cabinet et qui pourrait éventuellement être transformé en ministère.

Il y a un autre en-tête: «Ottawa doit assumer une part des frais de l'enseignement». Il s'agit d'une dépêche de la *Presse canadienne*, où il est dit:

Peu importe la constitution, le gouvernement fédéral se doit d'assumer une part des frais de l'enseignement.

C'est manifestement la conclusion qui s'est dégagée au terme des cinq jours de délibérations de la deuxième Conférence canadienne sur l'éducation.

Le D^r Penfield, sommité dans ce domaine, qui était le principal conférencier, est cité dans l'article intitulé: «Le D^r Penfield préconise une discussion nationale sur l'enseignement».

M. Brunson: Laissez faire les en-têtes. Lisez plutôt l'article. Les titres sont composés par des gens qui ne savent pas de quoi il s'agit.

M. Pitman: Je n'accaparerai pas le temps du comité en donnant lecture de ces articles, car d'autres députés désirent également prendre la parole. J'espère en tout cas que la motion à l'étude sera adoptée. Il faut absolument que nous nous attaquions au problème de l'enseignement à l'échelon national. Il est indispensable que nous atteignions une mesure convenable d'efficacité pour ce qui est de la ressource nationale que j'estime la plus importante de toutes, l'intelligence de nos jeunes.

M. H. M. Batten (Humber-St. George's) Monsieur l'Orateur, j'estime qu'il est opportun d'avoir un débat sur une question de ce genre et je félicite l'honorable député d'avoir proposé la résolution à la Chambre. Il est sans doute vrai qu'à travers le Canada la population en général n'ignore pas que, de par la constitution et la tradition, l'enseignement relève des provinces. Toutefois, à mon avis, nous en sommes rendus au point où nous devons admettre que, même si l'enseignement est du ressort des différentes provinces, la question intéresse en même temps le pays tout entier.

J'espère que le moment viendra où, même si l'enseignement est toujours du ressort des différentes provinces, nous pourrions dire que notre enseignement a un aspect canadien. Au